

## Droit de l'immobilier : maison parentale

Par **maxime12091972**, le **01/07/2020 à 04:59**

Bonjour,

Mes parents ont achete en 1979 un pavillon situé en Seine et Marne.

Mon père est malheureusement décédé en 2013.

Ma mère est ainsi devenue usufruitière du bien.

A l'époque la maison avait été estimée à 1 million de francs.

Comment savoir combien elle vaudrait aujourd'hui si nous nous en séparions ?

Dans l'attente de lire votre réponse.

Tres cordialement,

monsieur De Vallier

Par **janus2fr**, le **01/07/2020 à 07:02**

[quote]

Comment savoir combien elle vaudrait aujourd'hui si nous nous en séparions ?

[/quote]

Bonjour,

Très simple, demander une ou plusieurs évaluations à des agences immobilières...

Par **youris**, le **01/07/2020 à 10:23**

bonjour,

votre mère est devenue usufruitière de la part de son mari mais elle est pleine propriétaire de sa part, les enfants n'ont reçue que la nue-propiété de la part du père décédé.

la répartition du prix de vente se fera selon les droits de chacun dans le bien vendu.

salutations

Par **youris**, le **01/07/2020** à **10:59**

bonjour,

votre mère est devenue usufruitière de la part de son mari mais elle est pleine propriétaire de sa part, les enfants n'ont reçue que la nue-propiété de la part du père décédé.

la répartition du prix de vente se fera selon les droits de chacun dans le bien vendu.

salutations